



Sommet mondial de l'OIT sur le COVID-19 et le monde du travail

(1-9 July 2020)

Note d'information de la CSI

Construire un avenir du travail meilleur

CONTEXTE

Le Sommet mondial de l'OIT sur la Covid-19 et le monde du travail se tient à un moment où le monde traverse la plus grave crise sanitaire, sociale et économique depuis la Seconde Guerre mondiale. À ce jour, la pandémie a coûté la vie à plus de 480.000 personnes, et plus de neuf millions de personnes ont été infectées. Certains pays cherchent actuellement à assouplir les mesures de confinement imposées pour limiter la propagation du virus, pendant que de nombreux autres luttent pour faire face aux multiples décès et infections et aux retombées économiques négatives.

Les conséquences de la pandémie sur l'emploi sont désastreuses. L'OIT estime qu'au cours du premier semestre de 2020, les heures de travail ont décliné de 10,7% par rapport au dernier trimestre de 2019, ce qui équivaut à 305 millions d'emplois à temps plein¹. Quasiment 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle ont subi de plein fouet les conséquences des mesures de confinement et/ou travaillent dans les secteurs les plus touchés².

La crise actuelle a brutalement mis en évidence les défaillances de notre modèle de développement. Des années de mesures déraisonnables d'austérité et de réductions des dépenses publiques dans le secteur de la santé, conjuguées à la privatisation des services publics, ont fragilisé la capacité des pays à surmonter la crise avec efficacité. La pandémie n'a fait qu'exacerber les inégalités existant avant la crise, et a laissé de nombreux travailleurs sans protection et dans une situation d'extrême pauvreté, en frappant de manière disproportionnée les communautés noires et les peuples indigènes. Les disparités au niveau du financement et de la couverture de la protection sociale ont privé des millions de travailleurs à travers le monde de soins de santé ou d'aide au revenu au moment où ils en avaient le plus besoin.

La prolifération du travail précaire et informel, en particulier dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, a rendu des millions de travailleurs très vulnérables à la pandémie – dont de nombreuses femmes, qui souffrent déjà du manque de travail décent –, en raison des pertes d'emploi, d'un soutien au revenu insuffisant, de même que l'accès à la santé et à la protection sociale. Alors qu'un grand nombre d'entreprises redéfinissent et réorientent leurs activités, bien d'autres doivent fermer; les chaînes mondiales d'approvisionnement ont licencié de nombreux travailleurs, et plusieurs millions d'entre eux n'ont aucun espoir de retrouver un emploi ni un revenu dans les prochains mois.

Les femmes subissent la crise de façon disproportionnée, étant donné qu'elles sont surreprésentées dans les secteurs de première ligne tels que la santé, les soins et le commerce de détail. Bon nombre d'entre elles gagnent des salaires peu élevés et travaillent dans de mauvaises conditions. La fermeture des écoles imposées dans de nombreux pays ont alourdi les responsabilités familiales. Les mesures de confinement

¹ Observatoire de l'OIT: le Covid-19 et le monde du travail. 4e édition (27 mai 2020)

² Observatoire de l'OIT: le Covid-19 et le monde du travail. 3e édition (29 avril 2020)

se sont traduites par une hausse de la violence domestique à l'encontre des femmes et des filles. Une forte détérioration des opportunités d'enseignement et de formation est à déplorer chez de nombreux jeunes, qui ont très peu de perspectives d'embauche.

Dans un nombre important de pays, les personnes issues des minorités ethniques souffrent également de façon disproportionnée des effets du virus, aussi bien en termes de santé qu'en termes économiques. Des mécanismes de racisme et de discrimination profondément enracinés sont à l'origine de ce phénomène.

La crise est lourde de conséquences aussi pour les travailleurs/euses migrants et les réfugiés, qui sont déjà largement exposés à la discrimination et à de graves risques de santé, auxquels s'ajoutent le racisme, la xénophobie et l'absence de domicile.

Par ailleurs, plusieurs pays ont assisté à une augmentation des violations des droits syndicaux pendant la crise.

Sommet de l'OIT sur le Covid-19

C'est dans ce contexte que l'OIT a décidé d'organiser un Sommet mondial sur la Covid-19. Ce Sommet offrira une plateforme très visible qui permettra aux mandants tripartites d'affronter l'impact économique et social de la pandémie de Covid-19, et plus particulièrement de s'appuyer sur la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail³, adoptée lors de la Conférence de l'OIT de 2019, pour définir une réponse politique.

Le Sommet se compose de deux parties: cinq événements régionaux (1-2 juillet), suivis de trois événements de portée mondiale (7-9 juillet). Tous les événements sont programmés de telle sorte que chacun puisse les suivre en direct dans n'importe quel fuseau horaire; un service d'interprétation sera proposé dans plusieurs langues.

Les événements régionaux porteront sur les questions spécifiques aux régions, qui apporteront des informations permettant d'enrichir les discussions du Sommet mondial. Ces événements sont planifiés comme suit:

1 ^{er} juillet	7h00-10h00 GMT	États arabes	9h00-12h00 CET
	12h00-15h30 GMT	Europe	14h00-17h30 CET
2 juillet	4h00-7h00 GMT	Asie et Pacifique	6h00-9h00 CET
	9h00-12h30 GMT	Afrique	11h00-14h30 CET
	15h00-18h00 GMT	Amériques	17h00-20h00 CET

L'heure de Paris (CET) avance de 2 heures par rapport à l'heure moyenne de Greenwich (GMT)

Le Sommet mondial prévu les 7, 8 et 9 juillet 2020 entre 12h00 et 16h00 (CET) chaque jour, s'articulera autour des trois événements suivants:

- **La Journée des régions, mardi 7 juillet.** Cette journée reprendra – au fil d'une combinaison de sessions enregistrées et en direct – les moments forts des cinq événements régionaux, avec des interviews de chaque directeur régional de l'OIT et des vidéos illustrant les réponses de l'OIT à la Covid-19.

³ https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/108/reports/texts-adopted/WCMS_711695/lang--fr/index.htm

- **La Journée des leaders mondiaux, mercredi 8 juillet.** Cette journée offrira aux chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'OIT, aux principaux dirigeants des organisations mondiales syndicales et d'employeurs, ainsi qu'aux responsables d'organisations internationales, l'occasion de s'exprimer sur les défis et les opportunités engendrés par la pandémie dans le monde du travail – par le biais de messages préenregistrés de cinq minutes maximum.
- **La Journée des mandants de l'OIT, jeudi 9 juillet.** Cet événement diffusé en direct réunira des ministres et des dirigeants employeurs et travailleurs de plusieurs États membres en vue de faire le bilan des événements précédents et de débattre de la mise en œuvre de la Déclaration du Centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail dans le contexte de la reprise après la pandémie. La discussion sera guidée par les questions suivantes: (1) mesures de riposte à la Covid-19 pour promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous; (2) lutter contre l'informalité et combler les lacunes de la protection sociale; (3) mettre l'accent sur les secteurs d'activité économique les plus touchés et sur les populations vulnérables; (4) œuvrer de concert pour reconstruire en mieux.

En raison des contraintes de temps que comporte une séance virtuelle, les orateurs des événements régionaux des 8 et 9 juillet seront désignés par le Secrétariat du groupe des travailleurs. Aucune intervention d'orateurs n'est prévue le 7 juillet.

Pour toute information sur le Sommet, une plateforme en ligne régulièrement mise à jour sera accessible à partir du lien suivant et comportera un document de réflexion préparé par le BIT:

https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/events/WCMS_747498/lang--fr/index.htm

Le Sommet n'adoptera pas de conclusions mais l'OIT prévoit de tenir compte du point de vue des mandants pour son travail ultérieur.

Réponses politiques

En juin 2019, la Conférence de l'OIT a adopté la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. À un moment où les économistes prédisent qu'il s'agit de la crise économique et de l'emploi la plus grave depuis la dépression de 1929, il est plus urgent que jamais de mettre en œuvre l'appel à un nouveau contrat social qui figure dans la Déclaration du centenaire de l'OIT et qui repose sur la justice sociale et les droits des travailleurs.

Lors des débats régionaux et mondiaux qui auront lieu pendant le Sommet, les travailleurs pourraient tirer parti des priorités suivantes pour mettre en place une relance inclusive et durable et favoriser la résilience à l'avenir.

Sécurité et santé au travail

Tous les travailleurs devraient être protégés de l'ensemble des risques liés à la Covid-19, en ayant gratuitement à leur disposition l'équipement de protection nécessaire, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique appropriées. Les syndicats devraient être consultés sur toutes les mesures mises en place sur le lieu de travail. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la note d'orientation de l'OIT sur le retour au travail⁴.

⁴ https://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/resources-library/publications/WCMS_747275/lang--fr/index.htm

La Covid-19 devrait être classée dans la catégorie des maladies professionnelles dans les cadres réglementaires nationaux, assortie d'une obligation officielle de signalement et d'enregistrement en tant que maladie professionnelle, aussi bien à des fins de prévention que de protection, et comprenant une indemnisation des travailleurs.

Conformément à l'engagement pris dans la Déclaration du centenaire, la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs devrait être reconnue de toute urgence comme un droit fondamental.

La pandémie actuelle montre également à quel point il est urgent que l'OIT adopte une nouvelle convention sur les risques biologiques (suite aux recommandations du Groupe de travail tripartite du Mécanisme d'examen des normes).

Les Directives de l'OIT sur le travail décent dans les services publics d'urgence devraient donner lieu à des orientations pertinentes pour garantir le travail décent aux personnels de soins et de santé⁵.

Un confinement initial à grande échelle a été imposé conformément aux dispositions relatives à la santé publique. À la réouverture des lieux de travail, les processus et les mesures de santé et de sécurité au travail doivent venir au premier plan: sans aucun doute, les lieux de travail sont d'importants vecteurs de la transmission du virus, c'est pourquoi la question de la santé et de la sécurité au travail est indispensable pour créer de la résilience contre la propagation du virus et l'apparition de nouveaux foyers. Les travailleurs ne devraient sous aucun prétexte être obligés d'effectuer un travail qui les met en situation de danger.

Protection sociale universelle

Il faut atténuer l'impact économique et social des mesures de confinement sur les travailleurs et leur famille, dû aux pertes d'emplois et de revenu. Les mesures devraient prévoir des subventions salariales conditionnelles et l'extension des prestations de chômage, l'accès universel à la santé, des congés maladie payés pour tous les travailleurs, notamment les travailleurs occasionnels, les travailleurs indépendants, les travailleurs des plateformes et de l'économie informelle, y compris les travailleurs migrants. Il conviendrait qu'un Fonds mondial pour la protection sociale universelle soit instauré rapidement pour permettre aux pays les plus pauvres de réagir face à la pandémie et aux futurs chocs. Les gouvernements ont promis 9.000 milliards de dollars pour la relance – ce Fonds mondial représenterait une petite fraction du financement mondial total.

Socle de protection du travail

Dans de nombreux pays, la crise a mis en évidence la faiblesse des systèmes actuels de protection du travail, après plusieurs décennies de réforme de la loi sur le travail, reléguant des millions de travailleurs, dont beaucoup de jeunes, à des emplois temporaires et précaires dépourvus de protection de l'emploi ou du revenu, hors du champ d'application des programmes de relance et de protection contre la Covid-19. Un grand nombre de travailleurs ont été contraints, et le sont encore, de faire un choix inacceptable entre deux options: continuer de travailler au péril de leur santé ou sombrer dans la pauvreté, voire la faim. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais de veiller à ce que tous les travailleurs, quels que soient leurs arrangements contractuels ou leur statut professionnel, bénéficient des droits fondamentaux des travailleurs, d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, d'une limite maximale d'heures de travail, de la santé et de la sécurité au travail, et de la protection sociale.

⁵ https://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_626553/lang--fr/index.htm

Normes internationales du travail

Le respect des droits des travailleurs devrait s'inscrire dans une stratégie de relance inclusive et durable qui reconnaisse l'intérêt de la liberté syndicale et de la négociation collective. Les États devraient faire en sorte de ne pas fragiliser les droits des travailleurs et devraient pour ce faire suivre les normes de l'OIT afin de préparer des réponses politiques efficaces pour promouvoir une relance équitable qui ne laisse personne de côté et qui favorise le travail décent. Pour plus de détails, voir la fiche d'information sur les normes de l'OIT et la Covid-19⁶.

Dialogue social

Le dialogue social, conjugué au respect effectif de la liberté syndicale et de la négociation collective, devrait être encouragé à tous les niveaux et considéré comme le moyen principal de répondre aux difficultés sanitaires, sociales et économiques résultant de la pandémie, à la fois pendant la crise et pendant la période de relance. La consultation et la participation des syndicats, et pas seulement des entreprises, lors du processus d'élaboration de solutions sociales et économiques à la crise, sont indispensables pour garantir des mesures équilibrées, équitables et inclusives.

Formalisation de l'économie informelle

La crise actuelle a révélé la situation extrêmement difficile des personnes qui travaillent dans l'économie informelle à travers le monde. Il faut réaffirmer la nécessité d'un engagement urgent en faveur de la formalisation de l'économie informelle, pour remédier au manque de travail décent et au problème des très faibles salaires. En même temps, la protection sociale universelle et la protection du travail sont nécessaires pour les travailleurs de l'économie informelle, quel que soit leur statut professionnel.

Investissements dans des services publics de qualité

Il conviendrait de renforcer les services publics de qualité et le secteur public, en investissant considérablement pour assurer un accès universel aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation, au logement, à l'éducation, et en veillant à ce que ces systèmes soient suffisamment dotés en personnel et respectueux des droits des travailleurs. Il faudrait augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail dans le secteur de la santé et, plus généralement, dans l'économie des soins, pour lutter contre les inégalités de genre et d'autres inégalités persistantes dans ce secteur.

Chaînes mondiales d'approvisionnement

La vulnérabilité du modèle mondial de commerce et de production devrait être reconnue et prise en considération. La crise a montré à quel point les droits des travailleurs sont en danger dans les chaînes mondiales d'approvisionnement non réglementées, où des millions de travailleurs ont perdu leur emploi et leur revenu sans recours ni accès à la protection sociale. Une réglementation efficace est nécessaire de toute urgence pour contraindre les entreprises à respecter la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement et à rendre des comptes lorsqu'elles ne garantissent pas que leurs opérations et activités n'ont pas d'incidence négative sur les droits du travail. L'activité commerciale transfrontalière doit obéir à l'État de droit afin que d'autres crises futures ne mettent pas en péril les droits des travailleurs.

⁶ https://www.ilo.org/global/standards/WCMS_739938/lang--fr/index.htm

La législation de l'UE et le Traité des Nations Unies pour les entreprises et les droits humains vont dans la bonne direction. Désormais, il est temps que l'OIT prépare également une norme qui garantisse le travail décent dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, reposant sur la diligence raisonnable obligatoire.

Le soutien aux grandes entreprises et aux multinationales devrait être conditionné à leur respect avéré à l'égard des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales, notamment en ce qui concerne leurs politiques d'approvisionnement.

Le soutien aux PME devrait être conditionné à la sécurité de l'emploi et de revenu des travailleurs.

Politiques macroéconomiques favorables à l'emploi

Des mesures de relance sont nécessaires pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie, et à son incidence sur l'emploi.

Tous les pays doivent placer le plein emploi productif et librement choisi, ainsi que le travail décent, au cœur de leurs politiques macroéconomiques, parallèlement à un allègement urgent de la dette pour permettre aux pays en développement de combattre la pandémie de Covid-19 et de favoriser une relance inclusive et durable après la crise. La Recommandation n°205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience (2017) fournit de précieuses indications à ce sujet.

De considérables investissements sont également indispensables dans les infrastructures, la santé publique, les soins et l'éducation.

Il serait souhaitable de promouvoir des politiques industrielles et sectorielles qui aident les pays en développement à s'acheminer vers une production dotée d'une meilleure valeur ajoutée pour offrir des emplois et des salaires décents.

La réforme fiscale, permettant notamment de mettre fin aux paradis fiscaux et de garantir que les entreprises et les multinationales payent des impôts dans les pays où se trouvent leur production et leurs activités, ainsi que la promotion d'une imposition progressive et de l'imposition de l'économie numérique, devraient être considérées comme des priorités pour apporter les ressources nécessaires à la relance et au développement social.

Égalité de genre

La Covid-19 a mis en lumière la dimension de genre de la crise; en effet, il apparaît clairement que ce sont les femmes qui assument une part disproportionnée des risques, aussi bien au travail qu'à la maison, ce qui montre à quel point il est urgent de mettre en œuvre un programme transformateur pour l'égalité des chances et de traitement entre les hommes et les femmes. Ce programme doit prendre en compte un salaire égal pour un travail de valeur égale et, en outre, de meilleurs salaires et conditions de travail dans les emplois et les secteurs dits «féminisés». La ratification de la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail devrait être une priorité, de même que la ratification et la mise en œuvre effective des Conventions de l'OIT sur la discrimination, l'égalité de salaire, les responsabilités familiales et le travail domestique.

Nouvelles technologies

La forte augmentation du télétravail et du recours aux nouvelles technologies, accélérée par la crise de Covid-19, ainsi que l'économie des plateformes, doivent faire l'objet d'une réglementation appropriée afin d'éviter une précarisation des conditions de travail. Une transition juste vers le changement technologique doit s'opérer avant tout par le dialogue social, dans le respect de la vie privée des travailleurs.

La Déclaration du centenaire de l'OIT appelle les membres de l'OIT à faire face aux défis et aux opportunités du monde du travail résultant de la transformation numérique du travail, notamment les plateformes. La crise actuelle montre que les plateformes de travail numérique vont continuer de se développer. Il s'agit également d'un domaine dans lequel l'OIT devrait renforcer son travail, en commençant par organiser une réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes, comme le recommande la discussion récurrente de 2018 sur le dialogue social.

Action pour le climat

En 2020, les gouvernements devront réexaminer leurs engagements (contributions prévues déterminées au niveau national – CPDN) dans le but de réduire les émissions de CO₂, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. La riposte à la crise ne doit pas être utilisée pour placer l'économie avant le climat. Une transition juste vers la durabilité de l'environnement doit figurer au centre des nouveaux plans pour une action climatique ambitieuse. Ces plans doivent être coordonnés avec les plans urgents de relance économique et les mesures prises sur le lieu de travail, indispensables pour protéger les emplois et les revenus des travailleurs et de leur famille et pour stabiliser l'économie réelle.

Cohérence des politiques

La justice sociale et la lutte contre les inégalités doivent être au premier plan des actions menées pour résoudre la crise actuelle. L'OIT, de par son mandat constitutionnel, joue un rôle primordial pour renforcer la collaboration avec les organisations concernées du système multilatéral afin d'atteindre cet objectif. Ainsi, l'OIT devrait agir davantage pour évaluer l'impact des politiques commerciales, économiques et financières sur l'emploi. Une meilleure coordination entre les organisations internationales est également nécessaire pour garantir l'investissement dans les Objectifs de développement durable et leur réalisation. Les institutions financières internationales ont un rôle fondamental à jouer à cet égard, en allouant des fonds sans les conditionnalités qui dérèglent les marchés du travail, fragilisent les services publics et exacerbent les inégalités.

Conclusion

Les travailleurs n'ont pas à payer les frais de cette crise. La réaction à la crise actuelle devrait être considérée comme une opportunité de mettre en œuvre une approche de la relance centrée sur l'être humain qui place les droits des travailleurs – ainsi que les besoins, les aspirations et les droits de l'ensemble de la population – au centre des politiques économiques, sociales et environnementales⁷. Les conséquences sociales et économiques de la pandémie ont accentué les faiblesses du modèle de développement actuel. Il est urgent de définir un nouveau contrat social et de mettre la justice sociale au cœur du système multilatéral mondial afin de garantir que les personnes qui travaillent obtiennent une juste part des richesses qu'elles contribuent à créer. Un changement fondamental de direction est capital pour assurer une relance sûre accompagnée d'emplois décents pour tous et toutes dans une économie

⁷ Centenary Declaration, Section I, D

plus durable et plus inclusive. L'OIT doit jouer un rôle essentiel dans le système multilatéral et dans son travail avec les mandants pour veiller à ce que la justice sociale et le travail décent fassent partie intégrante des réponses à la crise et de la relance, dans la perspective d'un avenir plus résilient et plus durable.
